



VOTRE UNION RÉGIONALE DES MÉDECINS LIBÉRAUX PROPOSE DE VOUS ACCOMPAGNER AFIN DE CONSTITUER UNE EQUIPE DE SOINS SPÉCIALISÉS

Vous êtes **médecin spécialiste**, et souhaitez mobiliser et fédérer votre spécialité ?

Vous souhaitez **faciliter la collaboration entre acteurs du 1er, 2e et 3e recours** sur votre territoire ?

Vous souhaitez **fluidifier l'accès à votre spécialité** ?

Vous avez mis en place, ou souhaitez mettre en place des **consultations avancées** sur votre territoire ?

Qu'est ce qu'une ESS ?

Article L. 1411-11-1 du Code de la Santé Publique

- ➔ Une association constituée de **médecins spécialistes, hors médecine générale**
- ➔ Une structure d'exercice coordonné autour d'un **projet de santé commun**
- ➔ Des spécialistes fédérés sur **un territoire défini à minima départemental**
- ➔ Une structure visant à **structurer l'offre de 2ème recours** et **construire des partenariats avec le 1er et le 3ème recours**

Votre URML vous accompagne :

- ➔ **Formalisation administrative du projet**
Rédaction des divers documents et aide à la structuration juridique
- ➔ **Coordination du projet**
Organisation et animation des réunions et groupes de travail
- ➔ **Représentation auprès des instances politiques**
Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- ➔ **Accompagnement au recrutement d'un poste de coordination**
- ➔ **Articulation avec les dispositifs territoriaux existants**

Contactez notre chargé de mission dédié aux ESS au
XXXXXXXXXXXX ou XXX@XXX